



PROCEDURE DES INSCRIPTIONS ESPACE DE VIE ENFANTINE LA T'ANIERES 2017/2018

Etape 1 - Demande d'inscription par les parents

- Un des parents est tenu de se présenter le jour de l'inscription.
- Il sera accueilli par l'éducatrice responsable qui prendra note de sa demande si elle répond aux critères prévus par le règlement.

Il lui sera remis les documents suivants :

- Un dossier concernant son enfant à remplir sur place (en cas de nécessité, il pourra être complété à la maison et renvoyé dans les plus brefs délais à la responsable).
- La plaquette de présentation ainsi que le livret d'accueil de l'espace de vie enfantine.

Etape 2 - Confirmation de la demande par les parents

A la fin du mois suivant l'inscription, les parents recevront la confirmation de l'admission de leur enfant et elle sera accompagnée :

- De la facture correspondant au mois de septembre. **Cette facture devra être acquittée dans les 30 jours. L'inscription sera rendue définitive uniquement si le paiement est reçu dans les délais.**
- Du contrat de placement.
- Du questionnaire confidentiel de santé.
- Fiche d'informations du SSEJ « à propos de la santé de votre enfant »

Etape 3 - Confirmation par les parents de la présence de l'enfant à la rentrée scolaire

Les parents devront retourner à Amalthée Saràl, Ch. de Clamogne 27, 1170 Aubonne les documents suivants dans les 30 jours qui suivent la réception de la confirmation d'admission :

- Le contrat de placement signé.
- Le questionnaire de santé rempli et signé
- Une copie du carnet de vaccination.